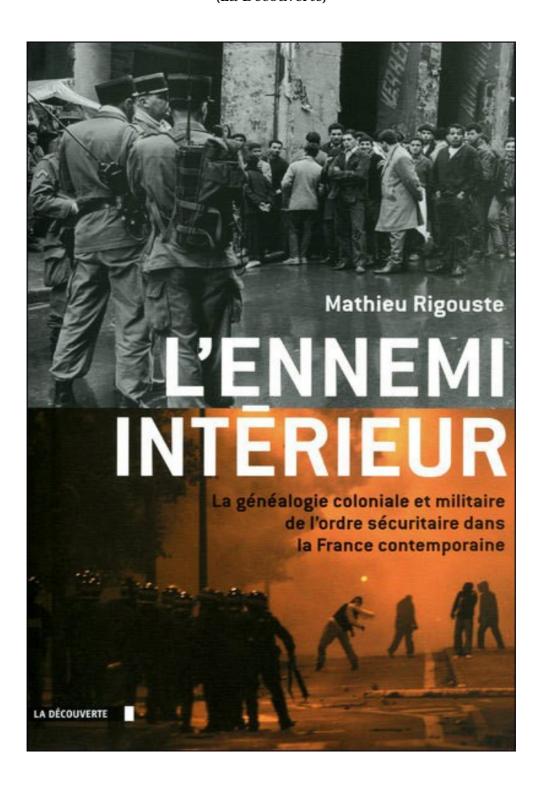
* Extrait de *

« L'ENNEMI INTÉRIEUR,

La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine »

Mathieu Rigouste
(La Découverte)



LA FRANCE DANS LE CAPITALISME SÉCURITAIRE MONDIALISÉ

C'est une complexe combinaison de facteurs qui a présidé à l'installation, dans la France des années 2000, d'un « nouvel ordre sécuritaire »: d'un côté, s'agissant du contrôle des Français « postcoloniaux » d'aujourd'hui, l'héritage spécifiquement français et jamais assumé – et donc toujours présent – de doctrines d'État ayant légitimé, depuis des siècles, les pires techniques de répression et de contrôle des « indigènes », dans les premières colonies (dont restent aujourd'hui les DOM-TOM) comme dans celles conquises au XIXème siècle, et principalement l'Algérie; et, d'un autre côté, l'inscription récente de l'État français et des grandes entreprises privées nationales dans la dynamique globale de la mondialisation, qui a vu l'émergence, depuis les années 1980, d'un « capitalisme sécuritaire » mondialisé.

Cette convergence de facteurs s'est traduite en France de multiples façons, comme on va le voir dans ce dernier chapitre avec quelques exemples non exhaustifs, aussi bien dans les politiques publiques de contrôle de l'immigration que dans l'hybridation croissante entre acteurs publics et privés produisant une nouvelle « économie politique du contrôle » dans bien d'autres domaines.

Immigration et sécurité: l'emballement législatif

L'influence croissante des partisans d'un retour à certaines techniques préconisées par la DGR dans de multiples secteurs de la production de contrôle, puis la conversion officielle de la gauche de gouvernement à l'option sécuritaire à partir de 1997, ont contribué, avec d'autres facteurs, à l'emballement des réformes législatives touchant d'abord au contrôle de l'immigration et des frontières: loi « Debré » de 1996 et loi « Chevènement » de 1998 relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, loi « Guigou » de 1998 relative à la nationalité, loi « Villepin » de 2003 relative au droit d'asile, loi « Sarkozy » de 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers, création en 2005 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, nouvelle loi « Sarkozy » de 2006 réformant ce Code... Cette accumulation de dispositifs juridiques, toujours conçus pour durcir les conditions d'entrée et intensifier les procédures de contrôle, d'internement et d'expulsion, caractérise l'organisation de l'État sécuritaire autour d'une fonction de « lutte contre l'immigration et pour la préservation de l'identité nationale », consacrée par la création en 2007 par la création en 2007 d'un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale.

La production législative a été aussi largement influencée par l'idée que le contrôle local devait désormais être déployé dans le cadre de la « sécurité globale ». De 2001 à 2007, une cohorte de lois et de décrets ont permis de constituer une machine de contrôle légitimée par la lutte contre les « nouvelles menaces » et visant à contrôler le territoire et la population du macroscopique au microscopique, du « terrorisme international » à l' « incivilité », de la catastrophe bactériologique au « cynisme » d'un enfant de 3 ans. En juillet 2001, a été légalisé

par décret le Système de traitement des infractions constatées (STIC), fichier qui enregistre, conserve et met à la disposition de la police les données personnelles des suspects, de leurs victimes et même des témoins. Ce fichier jusque-là illégal était dénoncé depuis plusieurs années par la Ligue des droits de l'homme, le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature. Crée par la loi n ° 95-73 du 21 janvier 1995, le STIC était entré en activité sans ses décrets d'application. Au 1er janvier 1997, il comportait les fiches de 2,5 millions de prévenus et 2,7 millions de victimes, portant sur 5 millions de procédures et 6,3 millions d'infractions. Certaines données remonteraient même à 1965 selon SGP, syndicat majoritaire des gardiens de la paix.

En novembre 2001, deux mois après les attentats du 11 septembre, le Parlement, à majorité socialiste, votait la loi dite « de sécurité quotidienne ». Celleci facilitait les fouilles discrètes et les dénonciations anonymes. Elle a autorisé les vigiles et personnels de sécurité agréés à fouiller les bagages et les personnes sans la présence d'un officier de police. Elle a créé le délit de « fraude par habitude » et a élargi le Fichier national des empreintes génétiques (FNAEG) au vol par effraction ainsi qu'à la détention de stupéfiants. La loi de sécurité quotidienne a encore créé la possibilité pour les propriétaires ou exploitants d'immeubles de faire appel à la police en cas d'occupation des parties communes.

Après le retour de la droite en juin 2002, les lois dites « Perben » - du nom de Dominique Perben, garde des Sceaux de juin 2002 à juin 2005 - d'orientation et de programmation de la justice ont ouvert une nouvelle offensive législative contre les libertés. La loi « Perben I », votée le 9 septembre 2002, a remis en cause la présomption d'innocence et généralisé la détention provisoire, les témoignages anonymes pour presque tous les délits et les comparutions immédiates. Elle a créé 7000 nouvelles places de prison et doublé les places pour les mineurs, ouvert les « centres éducatifs fermés » (CEF) pour mineurs à partir de 13 ans et inventé la condamnation pénale à partir de 10 ans. Votée en mars 2003, la loi de sécurité intérieure (LSI) a consacré ensuite le retour des « lois anticasseurs ». Elle a notamment élargi le fichage génétique à presque tous les délits et créé une réserve civile de la Police nationale. La LSI a créé un délit d'outrage au drapeau ou à l'hymne français (jusqu'à 6 mois de prison s'il est commis en réunion). Pour contrôler l'identité d'une personne, il ne faut plus un « indice » mais une « raison plausible de soupçonner». L'occupation d'un hall d'immeuble est devenue passible de deux mois de prison et 3750 euros d'amende. La LSI a encore créé un délit de mendicité agressive, la possibilité de fermer des bars causant un « trouble à l'ordre public », le délit de « racolage passif » qui permet d'interpeller n'importe qui sur présomption et un délit d'installation sur un terrain privé. L'un de ses chapitres les plus importants était consacré au cadrage législatif des entreprises privées de sécurité.

La loi « portant sur l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité » de mars 2004, dite « Perben II », a conçu l'année suivante la notion de « bande organisée » et l'a instituée comme circonstance aggravante: lorsqu'elle est reconnue, elle permet, comme pour l'antiterrorisme, de prolonger les gardes à vue de 48 à 96 heures, les perquisitions de nuit, l'espionnage au domicile des suspects, les infiltrations, la rémunération des indicateurs et l'instauration d'un statut de « repenti » qui instituent officiellement la formation de délateurs issus de la population. En créant la « comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité », qui peut s'obtenir durant les quatre jours de garde à vue, il est devenu possible d'être condamné pour certains délits sans audience

contradictoire devant un tribunal. De nombreuses infractions sont tombées sous le coup de cette loi, telles que « l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger en France », mais pas les infractions de type économique ou financier.

En mars 2007, la loi de « prévention de la délinquance » a autorisé la justice à intervenir avant qu'une infraction ne soit commise. Elle a créé la circonstance aggravante de « guet-apens » et le « délit d'embuscade », doublé les peines pour rébellion et inventé la « provocation à la rébellion » par tout moyen (presse, affiche, cri, etc.). Un « service volontaire citoyen de la Police nationale » a été constitué, « destiné à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager au profit de la collectivité et de contribuer par leurs actions à l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité publique au quotidien ». La loi de prévention a encore rendu possible la « présentation immédiate » des mineurs devant un juge. Les plus de 16 ans sont depuis lors passibles des mêmes peines que les majeurs et les travaux d'intérêt général peuvent être effectués pour le compte d'une personne morale de droit privé. Cette loi a permis de mobiliser les travailleurs sociaux au profit des « conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance » et de leur imposer de partager le secret professionnel avec les autorités. Elle a renforcé le contrôle des gens du voyage. Finalement, la loi « renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs », promulguée le 10 août 2007, a instauré des peines plancher pour les récidivistes et réduit encore la protection des mineurs. Le « suivi socio-judiciaire » de certains récidivistes potentiels, comme les délinquants sexuels, s'accompagne désormais d'une injonction de soins à la charge du condamné.

L'industrialisation des machines sécuritaires

Concernant l'organisation de l'appareil sécuritaire, la réforme la plus importante survenue au cours des années 2000, fruit d'une longue et difficile gestation, est sans conteste la fusion, intervenue le 1er juillet 2008, Des principaux services des Renseignements généraux et de la DST, donnant naissance à la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI). Cette réunion au forceps de services de police de longue date concurrents, voire antagonistes, est bien le fruit d'une volonté politique qui fait directement écho à l'un des piliers de la DGR des années 50, conditionnant son efficacité à la constitution d'un « commandement commun de toutes les forces de l'ordre ». Instituée par décret (n° 2008 – 609), la DCRI a, désormais « compétence pour lutter, sur le territoire de la République contre toutes les activités susceptibles de porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation » et « participe également à la surveillance des individus, groupes, organisations, et à l'analyse des phénomènes de société susceptibles, par leur caractère radical, leur inspiration ou leurs modes d'action, de porter atteinte à la sécurité nationale ».

Conséquence directe de la création de la DCRI, un décret du 27 juin 2008 (publié au *journal officiel* du 1er juillet) annonçait la création du fichier EDVIGE (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale), regroupant les principaux fichiers des RG et de la DST afin d'organiser le fichage systématique de « toute personne âgée de treize ans et plus [...] ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un

rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif ». Censé officiellement « centraliser et analyser les informations relatives aux individus, groupes, organisations et personnes morales qui, en raison de leur activité individuelle ou collective, sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public » et « permettre aux services de police d'exécuter les enquêtes administratives », le fichier a même provoqué la protestation du MEDEF, révolté qu'on puisse ficher des organisations patronales. « L'enregistrement des données à caractère personnel n'a aucune limite, ni dans le temps ni dans son contenu, puisque pourront être répertoriées toutes les informations relatives aux fréquentations, au comportement, aux déplacements, à l'appartenance ethnique, à la vie sexuelle, aux opinions politiques, philosophique et religieuses, au patrimoine, au véhicule, etc. », expliquait le Syndicat de la magistrature au sujet d'EDVIGE.

Suite au tollé consécutif à la création de ce fichier et au rapport du Comité des droits de l'homme de l'ONU du 22 juillet rappelant qu'il contrevenait au Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1976, il a été légèrement allégé et rebaptisé sous l'acronyme EDVIRSP (Exploitation documentaire et valorisation de l'information relative à la sécurité publique). De manière beaucoup plus discrète était institué dans le même temps, encore par décret et cette fois-ci sans publication au *journal officiel*, le fichier CRISTINA (Centralisation du renseignement intérieur pour la sécurité du territoire et les intérêts nationaux), soumis au secret défense et mis à la disposition de la DCRI.

Ce processus continu de centralisation du contrôle sécuritaire au niveau national ne peut être dissocié de la dynamique analogue, dans laquelle il s'inscrit pleinement, au niveau européen. Signé le 27 mai 2005, le traité de Prum, aussi appelé « Schengen III », vise à renforcer la coopération policière transfrontalière et institue officiellement entre sept des États membres de l'Union européenne la liaison de la lutte antiterroriste et contre l'« immigration illégale », notamment par un partage des fichiers nationaux de données digitales et génétiques. Il a été ratifié par la France par une loi du 1er août 2007. Le 18 juin 2008, le Parlement européen a adopté le projet de directive sur l'expulsion des étrangers en situation irrégulière (qualifiée de « directive de la honte » par les ONG de défense des droits de l'homme), qui fixe à dix-huit mois la durée maximale de l'internement en centre de rétention et prévoit à leur encontre une interdiction de séjour de cinq ans dans l'UE. Il marque l'institution d'une « Europe forteresse et des camps » parsemée de centres de rétention de plus en plus nombreux. Et, les 3 et 4 novembre 2008, le ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale réunissait à Vichy vingt-sept ministres européens dans un sommet pour l'harmonisation de la lutte contre l' « immigration clandestine », pudiquement intitulé « sur l'intégration ».

La « sécurisation globale » au niveau européen a évolué parallèlement avec le développement de l'agence Frontex pour la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (expulsion et surveillance des frontières), de l'EU-SEC, une coordination des programmes de recherche sur la sécurité qui travaille sur une nouvelle doctrine de contrôle des foules dans les grands évènements type G8, de la force européenne de gendarmerie pour les frontières et la sécurité intérieure (Eurogendfor) et d'Europol...

Un processus identique est à l'oeuvre au niveau de la « sécurisation urbaine ». Les représentants de certaines villes, réunis à Saragosse en Espagne du 2 au 4 novembre 2006, ont adopté le manifeste de Saragosse « Démocratie, sécurité et villes », en présence de représentants d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. Ils ont lancé

un appel aux autres villes en Europe et dans le monde entier pour qu'elles les rejoignent par l'adoption des principes communs du texte dans le prolongement du manifeste de Naples de 2000. Le manifeste de Saragosse mêle des déclarations de principe impeccables (sur « le respect des droits fondamentaux, la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations ») et une série de projets de coopération pour des « programmes de sécurité urbaine et de rénovation urbaine des « dispositifs d'intégration des immigrés légaux », des règles communes européennes sur les conditions d'admission et de rapatriement des étrangers, des plans de gestion des violences urbaines: « les villes et les collectivités urbaines doivent se doter de plans locaux de sécurité intégrant la prévention et les conséquences de la criminalité organisée et du trafic des êtres humains particulièrement. [...] Priorité doit être donnée à l'expérimentation des pratiques innovantes, au développement des méthodologies d'évaluation et de diagnostic, aux échanges et aux coopérations entre villes, à la formation pluridisciplinaire des acteurs locaux et à la dissémination des pratiques, comme celles concernant le partenariat avec le secteur privé. [...] Le rôle du secteur privé dans la prévention de la criminalité a des conséquences importantes en termes de changement social. Ainsi il est recommandé d'aller le meilleur de ce que peuvent offrir les secteurs public et privé afin de fournir des solutions efficaces et rentables de réduction de la criminalité et des risques et les garanties nécessaires à un environnement sûr et respectueux des droits de l'homme.

Cette industrialisation des machines sécuritaires, au niveau national ou international, sur un plan juridique comme du point de vue des outils, des instituts et des appareils de contrôle, s'est conjuguée à de nombreuses évolutions du champ économique, ayant conduit à l'avènement d'un capitalisme sécuritaire. Cette « culture de sécurité » qui imprègne tant la réorganisation des institutions de contrôle a été formulée aussi dans le domaine de l' « intelligence économique » et de la « doctrine de la guerre économique ». L'apport du répertoire contresubversif y a, encore une fois, été décisif.

La doctrine de la guerre économique : intelligence économique et contre-subversion

La doctrine de la guerre économique (DGE) constitue l'un des appareils idéologiques les plus novateurs mis en jeu dans le cadre de la globalisation capitaliste. Elle dérive d'une fusion entre les théories de la guerre psychologique et la théorie néo-classique ou libérale en économie. Cette dernière est basée sur l'idée que des « individus rationnels » luttant entre eux pour leurs intérêts personnels finiraient par créer l'abondance dans la société. La rencontre entre l'idéologie libérale et la technique contre-subversive s'est réalisée, entre autres endroits, dans ce qu'on appelle l' « École de Chicago ». La doctrine de la guerre économique s'inspire directement des idées du plus célèbre représentant de cette école de pensée ultra-libérale, l'économiste américain Milton Friedman (1912 – 2006). Celui-ci a oeuvré toute sa vie pour la réduction de l'État à sa définition hobbesienne, à ses fonctions sécuritaires et à la promotion d'un « libre-échange » « pur et parfait », c'est à dire une liberté totale des entrepreneurs. Il considérait le développement économique et politique de la sécurité intérieure et de la guerre coloniale, la privatisation des services publics, de la sécurité et du militaire

comme des manières d'immuniser le marché contre les infections de l'interventionnisme d'État. La doctrine Friedman a en commun avec la DGR de proposer la mise en place d'un État militarisé et d'une société purifiée, un ordre nouveau immunisé contre toute forme de subversion, qu'elle soit politique dans le cas de la DGR ou économique dans le cas de la DGE.

« Grand gourou du mouvement en faveur du capitalisme sans entrave », selon le mot de la journaliste Naomie Klein. On attribue à Milton Friedman la paternité de plusieurs credo de l'économie mondialisée, comme l'hypermobilité ou des crises. Naomie Klein résume ainsi la stratégie de l'instrumentalisation Friedman et de ses disciples: « Attendre une crise de grande envergure, puis, pendant que les citoyens sont encore sous le choc, vendre l'État, morceau par morceau, à des intérêts privés avant de s'arranger pour pérenniser les réformes à la hâte». Et ne conserver de l'État que ses fonctions policières, militaires et économiques, maintien de l'ordre et de la concurrence. Au milieu des années 1970, celui qui fut reconnu comme l'un des économistes les plus influents de la seconde partie du XXème siècle, et qui compta parmi ses disciples quelques présidents des États-Unis et d'Europe, des dictateurs du tiers-monde, des administrateurs du FMI et de la Banque mondiale, conseillait le général Augusto Pinochet, arrivé en 1973 à la tête du Chili après un coup d'État inspiré des principes de la doctrine contre-subversive.

L'économiste américain, qui connaissait bien les enjeux de l'arme contresubversive au Chili, proposa d'employer le coup de semonce créé par la mise en place de la dictature militaire comme un levier psychologique pour libéraliser l'ensemble de l'économie chilienne, privatiser les services, diminuer les dépenses sociales et déréglementer le commerce. Friedman, qui forma nombre des économistes de Pinochet - les « Chicago Boys », qui avaient tout fait pour aider l'arrivée de la junte militaire au pouvoir - , parlait donc de « thérapie de choc ». Son « École de Chicago », qui apparente l'inflation à une fièvre économique, symptôme de la présence d'organismes malsains à l'intérieur du marché, a également inspiré la libéralisation de l'économie conduite par la dictature militaire en Argentine (1976 - 1983). Naomie Klein désigne la technique de Friedman comme une « stratégie du choc », décisive pour comprendre l'extension de la mondialisation néo-libérale depuis les années 1970. Cette « stratégie du choc » peut être également comprise comme le fruit de la rencontre entre les doctrines contre-subversives et l'idéologie néo-libérale. Cette dernière s'est approprié la mécanique décisive conçue par la DGR qui consiste instrumentaliser le désordre pour ramener l'ordre ou en créer un nouveau et qui repose pour cela sur un emploi rationnel et stratégique de la ruse et de la peur. Le répertoire technique principal issu de cette hybridation est l' « intelligence économique», parfois présentée sous l'angle anodin d'une banale veille d'informations. En réalité, ses modes d'action sont organisés autour de la persuasion et de la désinformation de l'adversaire/concurrent, de structures de renseignement, d'infiltration, d'influence et de retournement; et son éventail d'opérations s'étend de la simple surveillance à l'espionnage et à divers modes de coercition économique, voire à l'élimination par rachat lorsque l'adversaire est mis à genoux.

En France, la reconversion dans l'industrie privée de la sécurité d'un nombre croissant de policiers et de militaires spécialisés dans le renseignement ou les opérations spéciales illustre le phénomène d'importation de techniques issues de la contre-subversion dans le répertoire de l'intelligence économique. La carrière

de Paul Barril apparaît emblématique du parcours de ce type de militaire « expert en renseignement et opérations spéciales », convertissant dans l'entreprenariat sécuritaire ses compétences et ses réseaux. Nous avons évoqué son implication dans l'affaire des « Irlandais de Vincennes » et dans la formation de forces spéciales au Rwanda. Cet ancien numéro deux du GIGN, qui avait participé à la fondation de la cellule antiterroriste de l'Élysée, a créé en 1984 la société Epsylon spécialisée dans la sécurité et le renseignement, juste après le scandale des « Irlandais ». Il a pris ensuite la direction de l'entreprise SECRETS (Société d'études, de conception et de réalisation d'équipements techniques de sécurité), qui vend des interventions de sécurité à des pays étrangers. L'ancien gendarme a aussi créé le Groupe Barril Sécurité, « qui fédère plusieurs sociétés: Barril Investigation, Protection Conseil Sécurité, Groupe privé Barril, sécuritaires, Sécurity Action Store, Haute protection (une lettre d'information)... Le groupe Barril Sécurité (« Un nom unique, des compétences multiples »), propose plusieurs types de prestations: audit et détection d'écoutes, protection rapprochée, investigations, ingénierie, gestion de crise (parmi les crises, Paul « campagne médiatique de médisance, chantage, menaces. séquestration, disparition, enlèvement, problèmes judiciaires, risques terroristes, formation et recrutement... ») ».

Charles Pellegrini, dont nous avons vu le parcours – ardent pourfendeur de la « menace islamiste », il est passé de l'antiterrorisme aux réseaux de promotion des nouvelles menaces – a créé son entreprise CP Conseil en 1990. Elle est partenaire de Risksgroup, une autre entreprise spécialisée en intelligence économique et en guerre informatique et électronique. Cette dernière est dirigée par David Hornus, officier de réserve et professeur associé à l'école européenne d'intelligence économique de Versailles. C'est le fondateur du site infoguerre.com, dédié à l'intelligence économique et à la translation de la guerre psychologique à de multiples champs de l'investigation économique. Il est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés aux forces spéciales et au renseignement.

David Hornus écrivait ainsi, dans un entretien pour l'association des Anciens de l'École de guerre économique publié en 2007 sur leur site www.aege.fr: « il y a une typologie des menaces, comme il y a une typologies de la guerre de l'information qui, selon la doctrine américaine, intègre l'intelligence économique (IE) et la guerre économique. Pour eux, l'IE, la guerre de l'information (sic), les opérations psychologiques (influence) sont des composantes de la guerre de l'information (GI) alors que chez nous on en est encore à se demander si l'IE doit intégrer l'investigation! » L'intelligence économique a effectivement connu un développement plus rapide aux États-Unis qu'en France, où nombre de ses que David Hornus appelle l' « l'investigation », ouvertement critiquée. Dans la pratique, de chaque coté de l'océan, l'intelligence économique consiste pour une entreprise à mobiliser de multiples réseaux de collaboration traversant la police, l'armée, les services secrets, les médias et l'État, de manière à contrer la concurrence et s'attribuer des marchés. A la question « comment voyez vous l'avenir? », David Hornus répondait à l'association des Anciens de l'École de guerre économique: « Eu égard à l'état du monde, je le vois malheureusement d'un regard positif quant à l'évolution de notre chiffre d'affaires. »

Le développement d'une bulle d' « intelligence économique » est précisément lié à l'entrée dans le secteur de la sécurité privée de ces nombreux « experts du renseignement ». L'entreprise Salamandre, une société de consultants en

intelligence économique, recrute ainsi spécialement des anciens des services, dont Michel Lacarrière, ancien directeur du renseignement à la DGSE, Pierre Sellier, ancien agent de la DGSE, l'ancien directeur de la DGSE lui-même Francois Mermet, Jacques Genthial, un ancien directeur central de la police judiciaire, ainsi que Claude Bardon, ancien directeur des Renseignements généraux à la préfecture de police de Paris. Avec sa société soeur, SAS, créée par deux anciens hauts fonctionnaires de la Police nationale, Salamandre s'est imposée dans le secteur des hautes technologies de l'intelligence économique. Autour de ces sociétés, gravitent encore d'autres entreprises comme Atlantic Intelligence (le premier cabinet d'IE coté en Bourse, depuis novembre 2001, qui s'est allié à BD Consultants pour former le groupe « numéro un du secteur de l'intelligence économique et de la sécurité-sûreté en France »), AB Associates, l'entreprise d'Alain Bauer, ou le cabinet de consulting C4IFR, spécialisé en intelligence économique offensive et dont l'un des dirigeants est Christian Harbulot, directeur de l'École de guerre économique (EGE).

Christian Harbulot a fondé l'EGE en 1997, avec le général Jean Pichot-Duclos. Saint-cyrien de la promotion 1956, ce dernier avait servi en Algérie au 1er régiment étranger de parachutistes (REP) avant d'accomplir l'essentiel de sa carrière en corps de troupe dans les bataillons alpins. Il connaît très bien la doctrine contre-subversive. Sorti du service actif en 1992, il a rejoint l'entreprise Défense Conseil International (DCI) , où il a créé une cellule d'intelligence économique qui participe activement aux travaux de l'EGE. Christian Harbulot, lui, est directeur associé du cabinet de conseil en communication d'influence (intelligence économique et lobbying) Spin Partners; il a lui aussi rejoint l'entreprise DCI après avoir participé auprès du Commissariat général au Plan de 1992 à 1994 aux fondements de l'IE en France. Il est aussi au comité de rédaction du site infoguerre.com.

Dans un article pour la *Revue historique des armées* publié en 2002 et diffusé par l'EGE, Christian Harbulot s'applique à promouvoir l'importance de la guerre économique dans le contexte multipolaire et à y réinvestir un certain nombre d'éléments de la théorie contre-subversive et de l'action psychologique. Rappelant que « la confrontation avec les mouvements libération nationale d'inspiration communiste ou soutenus par l'URSS incita des officiers atypiques à tirer les leçons de l'efficacité des techniques de la guerre révolutionnaire », il expliquait que « cet héritage a été proscrit aux lendemains de la guerre d'Algérie à cause des retombées du putsch d'Alger et du passage à l'Organisation de l'armée secrète de certains acteurs de cette forme de combat ». « Le monde actuel est en train de nous imposer de nouvelles exigences dans le domaine de l'action qui dépassent très largement le contexte de la guerre froide. Faute de s'être préparée à cette nouvelle dimension souterraine des rapports de force, la France est aujourd'hui démunie pour préserver son statut de puissance sur le terrain géoéconomique. »

Revenant plus précisément sur les modalités de la guerre contre-révolutionnaire en Algérie, ce qu'il appelle l'« action », il cherchait à montrer que, « cinquante ans plus tard, le monde repose sur d'autres bases », mais que « le contexte actuel de mondialisation n'a pas mis fin à la légitimité de l'emploi de l'action ». « L'après-11 septembre 2001 impose une relecture de cette problématique », concluait-il, avant d'ajouter que, « l'action n'est plus seulement politico-militaire [mais] aussi géoéconomique ». Christian Harbulot critique le fait que la configuration des relations internationales depuis 1945 ait gelé progressivement la pensée politique de l' « action offensive » au profit d'une

subordination à la puissance nord-américaine. Ce « refus d'agir en termes de stratégie indirecte » se serait « nourri de l'échec des guerres coloniales et de la disparition d'une réflexion sur la puissance, si ce n'est dans le domaine militaire ». Harbulot engageait alors, « dès le moment où les États-Unis ne veulent pas d'une Europe indépendante », à mettre en oeuvre une stratégie de l'action géoéconomique, fondée sur la régénération de la doctrine de l'action indirecte. Il concluait sur l'idée que « cette philosophie élémentaire peut servir de base de reconstruction d'une action subversive au service de la préservation de notre intérêt de puissance ». Le 12 mars 2008, Christian Harbulot était nommé lieutenant-colonel de réserve par le ministre de la défense et « chargé de cours en intelligence économique au profit de l'état-major de l'armée de terre ».

On peut encore citer quelques exemples des réseaux de collaboration organisés autour du développement de l'IE en France. En 2005, le Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines de Xavier Raufer a commencé à collaborer avec l'École des hautes études de commerce (EDHEC), grande école de management française, pour créer l'IMARISC (Institut de management des risques criminels), qui, au sein de l'EDHEC, tente de former le monde de l'entreprise aux sciences criminelles.

Gérard Desmaretz, quant à lui, est l'auteur en 2007 d'un ouvrage intitulé *Des guerres révolutionnaires au terrorisme. Les stratégies de la subversion*, où il proposait de transposer la DGR aux champs de conflit social, économique, politique et diplomatique pour l'après-guerre froide. Intervenant dans différents centres de formation aux métiers de la sécurité sous l'égide de la Direction départementale du travail et de l'emploi, il était aussi en charge du programme de reconversion des militaires au renseignement économique (dans le cadre du Centre départemental de recherche et de perfectionnement de l'IUT de Paris-XIII).

Le général Bernard Norlain, ancien directeur de l'IHEDN, dont nous avons évoqué les analyses des « guérillas dégénérées » appelant à mettre en oeuvre une « sécurité globale », est devenu en 2004 l'administrateur du Centre d'étude et de prospective stratégiques, un *think tank* à rayonnement international fondé en 1985. Il est arrivé la même année à la tête de la Sofema, l'ancienne structure chargée des exportations aéronautiques militaires, qui a été entièrement privatisée. Conscient qu'une partie de plus en plus importante des budgets de défense sera redéployée dans une bulle de sécurité intérieure, il a racheté Sécurité sans frontières, une société de sécurité et d'intelligence économique dirigée par Frédéric Bauer, ancien responsable de la sécurité de Dassault, et le général Pierre-Jacques Costedoat, ancien patron du service Action de la DGSE.

La promotion des doctrines de la guerre économique et des techniques de l'intelligence économique réunit ainsi des réseaux issus des grandes entreprises, de l'armée et de la police, des médias, de l'université et de la classe politique autour de l'idée que l' « action indirecte » constituerait une technique susceptible d'être traduite dans de nombreuses institutions, entreprises et administrations, de manière à en améliorer le rendement, l'efficacité et l'agressivité. L'enchevêtrement de ces réseaux inspirés par la contre-subversion économique et politique est l'un des facteurs de développement du nouvel ordre sécuritaire, en France comme dans le reste du monde.

Le capitalisme sécuritaire, une économie politique du contrôle

Le sociologue italien Alessandro Dal Lago analyse la stratégie nord-américaine de « guerre asymétrique » comme l'essor d'une « police globale » qui caractériserait un « état de conflit permanent du capitalisme globalisé ». L'évolution du système sécuritaire français relève de la même logique. La globalisation capitaliste et le développement de l'économie de la sécurité sont en effet intrinsèquement liés; ils caractérisent le dépassement de la bipolarité de la guerre froide à travers un investissement intensif dans les marchés du contrôle.

Dans son livre La Société du risque, paru en 1986, le sociologue allemand Ulrich Beck s'interrogeait sur la capacité des marchés de l'insécurité à s'autoproduire. En désignant des « besoins de sécurité » que ressentirait la population, on ouvre effectivement de nouveaux secteurs économiques, dont le but est de montrer à la population qu'elle est protégée et surveillée. Ces secteurs sont apparus à la fin des années 1970 avec la banalisation progressive de la notion de « sentiment d'insécurité ». Il suffit donc de se fournir les moyens de suggérer une nouvelle peur pour ouvrir de nouveaux champs d'accumulation du profit. La peur et le risque étant des registres inépuisables, on peut inventer toutes sortes de menaces justifiant de nouvelles formes de sécurisation. La visibilité des appareils de contrôle ou la simple connaissance de l'existence des techniques de sécurisation contribuent d'ailleurs à ancrer dans l'opinion la conviction de la réalité de la menace. Le quadrillage d'un quartier par la police, par exemple, outre le fait qu'il est lui-même anxiogène, laisse supposer qu'il doit y avoir une bonne raison à cela, que le quartier est sûrement dangereux. Les dispositifs de sécurité tendent ainsi souvent à coproduire, par leur mise en oeuvre même, ce « sentiment d'insécurité » qu'ils seraient censés apaiser.

D'où la possibilité d'activer un cycle d'autoproduction si les producteurs de contrôle peuvent légitimer eux-mêmes les menaces justifiant leur activité. Le développement intensif des marchés de la sécurité intérieure est en cela indissociable de l'interpénétration croissante des médias et des institutions sécuritaires et de leurs réseaux, comme nous l'avons vu tout au long de ce livre: cette interpénétration contribue à alimenter un cycle de désignation de la menace et de réduction de celle-ci, permettant aux grands médias comme aux institutions sécuritaires de coopérer à leur développement réciproque. Cette association des réseaux dominant le champ médiatique et celui de la production du contrôle est caractéristique de l'entrée dans le « capitalisme sécuritaire ». Ils collaborent à l'emploi de plusieurs leviers sur lesquels l'État exerçait jusque-là un monopole relatif: un levier « hautes études » permettant de revendiquer une légitimité à désigner les menaces, un levier médiatique permettant de montrer ces menaces à la population, un lever « sondage » permettant de proposer des évaluations des peurs de la population et des leviers d'insécurisation (troupes, appareils, matériels...).

On observe ainsi une forme de promotion réciproque et d'association d'intérêts entre les entrepreneurs de l'armement, de la sécurité et des médias et les réseaux institutionnels de la Défense nationale et la sécurité intérieure, dont certains anciens cadres s'installent progressivement à la tête d'entreprises de sécurité. La coopération d'une in revendique le monopole légitime de la production de la peur (la Défense nationale) avec les réseaux qui possèdent les moyens de sa diffusion

(médias de masse) permet de fournir de la légitimation à ceux qui détiennent les leviers politiques, et de recevoir en échange des marchés d'État et une liberté de profits.

Le capitalisme sécuritaire est une configuration de domination économique, sociale et politique où le contrôle ne peut plus être considéré seulement comme un outil des classes dominantes pour assurer la reproduction du capital humain, mais bien comme une dimension centrale et motrice d'un nouveau modèle d'organisation sociale – dont Michel Foucault remarque l'émergence dans les années 1970 et qu'il désignait sous le terme de « société de contrôle ». Le capitalisme sécuritaire désigne donc l'association d'une forme de pouvoir et d'un modèle de production organisés autour du contrôle de la population par ellemême.

Il s'appuie en effet sur l'extension de la précarité de masse et sur le recrutement, à l'intérieur des classes populaires, d'une fraction des dominés de plus en plus importante, des pauvres pour contrôler les pauvres. Si ce mécanisme a toujours présidé au principe de recrutement des agents inférieurs de la police et de l'armée, il est désormais étendu à un système salarial à la fois public et privé, allant du vigile de supermarché à l'agent de « sécurité incendie », de l'indicateur légalement rémunéré par la police au maître chien surveillant le métro, de l'agent chargé du visionnage des caméras de surveillance à tous les emplois de petits chefs conçus autour du contrôle des employés subalternes, en passant par les médiateurs de rue et de bus, les différents types de gardiennage et autres secteurs de la sécurité privée – le sociologue Philippe Robert parle à ce sujet d'un « néo-prolétariat de la sécurité ». Sans oublier toutes les activités priées de collaborer à la surveillance et au contrôle de leurs « publics », du surveillant de collège à l'assistante sociale en passant par le médecin de famille.

Tous ces emplois liés de près ou de loin à la sécurisation intérieure assurent en définitive, par leur action simultanée, une sorte d'encadrement de la population par des « hiérarchies parallèles », auxquelles elle participe ou qui l'enserrent, tentant de la rendre disponible à cette « culture de sécurité » qu'on lui assène parallèlement comme une opération d'action psychologique intérieure et constante. Dans le capitalisme sécuritaire, l'exploitation de certaines parties des classes populaires est aussi une technique de maintient de l'ordre et le contrôle des opprimés est un marché.

En France, l'année 1998 reste à cet égard assez symbolique. Cette année-là, le nombre d'agents privés affectés à la sécurité des biens et des personnes (145 000) est passé devant celui des policiers sur le terrain (113 000). Le chiffre d'affaire de la sécurité privée a atteint 65 milliards de francs, c'est à dire quasiment le budget du ministère de l'Intérieur. C'est le résultat de la privatisation de nombreux sous-secteurs du contrôle et de l'essor d'un secteur économique privé sous-traitant le contrôle d'État: depuis la fin des années 1990, aéroports, stades, services internes de la Sécurité sociale ou SNCF s'adressent tous à des entreprises de gardiennage privées. Dix ans plus tard, le processus est le même s'agissant de la lutte antimigratoire, devenue une véritable « industrie » avec l'obsession du « ministre de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale » Brice Hortefeux de multiplier les expulsions de sans-papiers: tandis qu'en Angleterre les « escortes » des expulsés dans les avions étaient déjà soustraitées à des sociétés privées, en 2008 la police aux frontières française a commencé à louer des avions à une compagnie privée et recourait aux services d'une société de transport privée pour assurer la conduite des véhicules lors des

transferts de retenus. Et on a atteint un sommet du cynisme lorsque, la même année, on a découvert que, pour assurer la sécurité de nuit du Centre de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot – où étaient enfermés des sanspapiers que l'on avait pas encore réussi à expulser – , on employait d'autres sanspapiers. La condition des travailleurs sans-papiers illustre une autre facette de la jonction entre l'ordre sécuritaire et le capitalisme globalisé. La quête du profit maximum a fait émerger, à travers les lois contre le travail clandestin, une sousclasse de travailleurs sans-droits, expulsables après avoir été exploités et d'autant plus corvéables qu'ils sont soumis à une traque policière dans le cadre de l'industrialisation des expulsions.

Cette « classe-soupape » est désormais indispensable au fonctionnement du capitalisme sécuritaire qui la produit juridiquement à travers la lutte antimigratoire, laquelle transforme sans-cesse des travailleurs migrants en « clandestins ». La médiatisation de cette déportation massive permet à la fois de renforcer, par la peur, la docilité de ces travailleurs « jetables » et de désigner des boucs émissaires à l'ensemble des travailleurs ayant des droits.

En août 2008, quatre sans-papiers furent arrêtés sur un chantier du Mesnil-Amelot où ils travaillaient à l'extension du centre de rétention dans lequel on enfermait leurs pairs en instance d'être déportés. Deux d'entre eux y furent internés. L'employeur n'a pas été inquiété, il leur faisait construire, pour le compte de l'État, leur propre prison.

Le capitalisme sécuritaire est aussi caractérisé par la privatisation progressive de la guerre (surtout aux États-Unis) , la convergence des bio- et nanotechnologies, de l'informatique et des technologies de communication (qui jouent toutes un rôle de plus en plus central dans la surveillance et le « profilage » des individus, aussi bien à des fins marchandes que sécuritaires) , la privatisation des services publics, la déréglementation des marchés, la destruction des acquis sociaux et, finalement, la transmutation de certains principes de la DGR dans différents secteurs du contrôle. L'avènement du capitalisme sécuritaire se caractérise ainsi par une réduction de l'appareil d'État aux fonctions que revendiquait Milton Friedman en 1971: « Protéger notre liberté contre ses ennemis extérieurs et contre nos concitoyens eux-mêmes: il fait régner la loi et l'ordre, il fait respecter les contrats privés et il favorise la concurrence. »

La sécurité intérieure, nouvelle industrie de guerre

La sécurité intérieure fonctionne désormais comme une industrie de guerre: elle transpose l'association immémoriale entre vendeurs d'armes et faiseurs de guerre dans les dispositifs de maintient de l'ordre économique, social et politique. Après le 11 septembre 2001, l'industrie de la sécurité intérieure aux États-Unis est devenue en quelques années nettement plus importante que celles d'Hollywood ou de la musique. Et, entre le début de la « guerre globale contre le terrorisme » lancée en 2001 et 2006, les P-DG des trente-quatre entreprises les plus puissantes du secteur de la défense ont vu leurs salaires moyens multipliés par deux, tandis que ceux des autres secteurs n'augmentaient que de 6%.

Le capitalisme sécuritaire est en effet une économie de guerre permanente, caractérisée par la convergence croissante des marchés militaires et de sécurité

intérieure, comme en attestait par exemple un rapport de l'OCDE, publié en 2004, consacré au « secteur de la sécurité, [regroupant] des centaines de milliers d'entreprises et d'individus dont l'objectif est de vendre une protection contre les actes malveillants menaçant la vie, les biens et autres actifs, et l'information »: « Le secteur de la sécurité a longtemps fonctionné - en grande partie au moins séparément des forces civiles et militaires chargées de l'application de la loi et de la sécurité nationale. Ces dernières années, il semble se fondre davantage avec ces autres intervenants. Les entreprises de sécurité plaçaient le plus gros de leurs produits et services auprès des particuliers et des entreprises; aujourd'hui. les pouvoirs publics sont aussi devenus des clients importants. [...] Malgré [les] difficultés de mesure, il semble que le secteur de la sécurité s'annonce comme un acteur économique important et en croissance. Pour sa partie privée, les estimations disponibles aboutissent à un chiffre d'affaire mondial de 100 à 120 milliards de dollars. [...]Si le 11 septembre 2001 n'a pas déclenché une vague majeure de dépenses de sécurité, les données disponibles à plus long terme dessinent une solide croissance du chiffre d'affaire, de l'ordre de 7% à 8% annuels, très supérieurs aux taux annuels moyens de croissance économique. Dans ce contexte d'expansion globale de l'économie de la sécurité, les technologies utilisées pour assurer les fonctions de sécurité ont aussi tiré parti de cette croissance substantielle. On estime par exemple que le marché des produits de surveillance et d'identification approche aujourd'hui les 15 milliards de dollars. Ces produits constituent la colonne vertébrale des systèmes de sécurité d'entreprise et assurent le contrôle des accès, la surveillance périmétrique et la reconnaissance biométrique. Les produits de sécurité informatique représentent un marché estimé à 4 milliards de dollars et utilisent jetons, cartes et biométrie pour assurer la sécurité frontale des systèmes en vérifiant les accès des utilisateurs. Les projections de croissance effectuées pour les sept à dix années à venir sont aussi très prometteuses. En termes globaux, le secteur de la sécurité devrait conserver son taux de croissance de 7% à 8% par an, mais les perspectives de certains segments de ce marché sont particulièrement favorables: c'est notamment le cas de la biométrie, des technologies d'identification par radiofréquences (RFID) et de la sécurité informatique. »

En 2007, selon l'institut international de recherche pour la pais de Stockolm (SIPRI), les gouvernements de la planète ont dépensé plus de 1300 milliards d'euros pour leurs appareils militaires et le chiffre d'affaire des cent premières sociétés mondiales du marché de l'armement était de 315 milliards de dollars. Les entreprises françaises auraient exporté plus de 5 milliards en armement (grâce notamment aux marchés d'État négociés par le président lui-même lors de ses voyages), leur principal client restant l'État français lui-même - le budget de la Défense nationale est passé de 41 milliards d'euros en 2000 à 48 milliards en 2007. Aux États-Unis, ce budget a atteint 500 milliards de dollars, tandis que la guerre en Irak coûtera, selon le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, quelque 3000 milliards de dollars. Le 21 septembre 2001, jour de la création d'un indice boursier spécifique aux sociétés d'armement (Amex Defense Index-DFI), marque à cet égard une date symbolique dans la jeune histoire du capitalisme sécuritaire.

Celui-ci se caractérise à la fois par une réorganisation du contrôle international sur le mode du « maintient de l'ordre global » , de la « guerre dans la population » et de l'expansion d'un marché théoriquement infini, puisqu'il s'autoproduit par l'invention permanente de nouveaux risques, source de nouveaux « sentiments d'insécurité » dans la population. Le capitalisme

sécuritaire se nourrit de l'appropriation par les machines économiques, politiques et sociales de la révolution qu'a constitué la contre-subversion dans l'histoire du contrôle des êtres humains et du désir de puissance induit par cette découverte.

Cette rêverie tyrannique s'exprime de façon exemplaire dans l'emballement manifesté par nombre de responsables, civils et militaires, du maintient de l'ordre, en France comme dans bien d'autres pays, pour le drone, ce petit avion sans pilote chargé de surveiller un territoire. Constituant un forme de panoptique global, il participe d'un fantasme du voir et du savoir total, couplé à la volonté de faire croire que tout est vu et su. Ce matériel militaire a été progressivement intégré à la panoplie de maintient de l'ordre intérieur, aux côtés de la vidéosurveillance « intelligente » , de la surveillance ciblée des communications téléphoniques et d'Internet, ainsi que de la biométrie, techniques relevant du même désir totalisant. Sa version « drone de combat » relève quant à elle de l'exacerbation de ce fantasme de pouvoir total, permettant de tuer sans jamais risquer de mourir ni même d'être reconnu.

Un fantasme ouvertement exprimé le 25 septembre 1996 devant l'Assemblée nationale française par le néoconservateur américain Seth Cropsey, ancien sous-secrétaire adjoint à la Marine et secrétaire principal adjoint à la Défense dans l'administration Reagan, puis dans celle de George Bush. Selon lui, ces nouvelles technologies permettant de « tout voir et tout comprendre sur le champ de bataille » serait une « révolution dans l'art de la guerre » , qu'il résumait dans le « concept O³ » (prononcer « o-cube ») : omniscient, omniprésent, omnipotent. Une notion qui illustre bien l'horizon imaginaire où se déploie le nouvel ordre du capitalisme sécuritaire mondialisé.

Mais l'extension des marchés politiques et économiques de la peur n'est pas infinie: la domination n'est jamais limitée que par la résistance qu'on lui oppose et la mise en pratique de ce nouvel ordre sécuritaire n'occupe que l'espace que les opprimé veulent bien lui laisser.